

UNE RELATION FRANCO-ROUMAINE RESSERRÉE POUR RELANCER L'EUROPE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France-Roumanie à Bucarest et Brasov

24 au 28 septembre 2018

À l'invitation du Sénat roumain, une délégation du groupe d'amitié France-Roumanie s'est rendue à Bucarest et à Brasov, du 24 au 28 septembre 2018. Elle était composée de MM. Bernard Fournier, Président, Patrice Joly et Olivier Cadic, membres du groupe.

Ce déplacement s'inscrivait dans un **contexte d'intensification des relations interparlementaires**. Au cours de l'année 2018, le Président du Sénat M. Gérard Larcher s'est rendu à deux reprises à Bucarest : en avril, pour l'ouverture de la Conférence parlementaire des pays d'Europe centrale sur le renforcement du flanc oriental de l'OTAN, puis en juin, à l'occasion de la réunion de l'Association des Sénats d'Europe. Une délégation du groupe d'amitié de l'Assemblée nationale française a également été accueillie cette année à la Chambre des députés de Roumanie.



La délégation sénatoriale avec MM. Calin Popescu-Tariceanu, Président du Sénat roumain (au centre), et Titus Corlatean, Président du groupe d'amitié Roumanie-France (à gauche)

Comme l'a souligné Son Exc. Mme Michèle Ramis, Ambassadrice de France à Bucarest, ces rencontres illustrent le **renforcement de nos relations bilatérales** porté par la conjonction de quatre événements majeurs qui se dérouleront au cours des prochains mois : la célébration du centenaire de la création de la Roumanie moderne (1^{er} décembre 1918) à laquelle la France a contribué : le 10^e anniversaire de la signature du Partenariat stratégique ;

le lancement de la saison culturelle France-Roumanie (27 novembre 2018 - 14 juillet 2019) et enfin **la présidence du Conseil de l'Union européenne pendant le 1^{er} semestre 2019**, pour la première fois de l'histoire de ce pays.

I. La réactivation de liens interparlementaires privilégiés

À Bucarest, la délégation a eu des échanges directs et chaleureux au Parlement, articulés principalement autour **des questions institutionnelles et des dossiers européens** que la Roumanie souhaiterait promouvoir.

La délégation a participé à une réunion de travail organisée par le groupe d'amitié homologue du Sénat roumain, présidé par l'ancien ministre des Affaires étrangères M. Titus Corlatean. Elle a aussi eu des échanges avec le groupe d'amitié de la Chambre des députés, présidé par Mme Simona Bucura-Oprescu, et, au Sénat, avec la commission des Affaires européennes, présidée par Mme Gabriela Cretu, et le Président de la commission des Affaires étrangères, M. Sorin Cristian Dumitrescu. Elle a enfin été longuement reçue par le Président du Sénat, M. Calin Popescu-Tariceanu.

Chaque entretien a été l'occasion de rappeler les liens historiques et culturels forts et anciens qu'entretient ce pays avec la France, d'où **la place, unique en Europe, qu'y conserve la francophonie**.

Au plan institutionnel, la Roumanie traverse néanmoins **une période délicate**. Sa Constitution, qui date de 1991, est inspirée à la fois de la Constitution de la V^{ème} République française (mais avec moins de pouvoirs pour le Président) et de la Constitution italienne (égalité des pouvoirs de ses deux chambres, cumul possible des fonctions exécutives et législatives). Elle a permis d'instaurer une **démocratie parlementaire et le bicamérisme** auxquels les

Roumains sont désormais attachés. Depuis décembre 2014, la présidence de la République est exercée par M. Klaus Iohannis, soutenu par le parti pro-européen de centre-droit (PNL), qui a été élu au suffrage direct et a fait de la lutte contre la corruption un élément central de son programme. Or les élections législatives de 2016 ont ramené au gouvernement le Parti social-démocrate (PSD) qui, avec ses alliés, dispose de la majorité au Parlement (174 sièges sur 329 à la Chambre des députés et 76 sur 136 au Sénat). Au cours des derniers mois, c'est essentiellement autour d'une **réforme controversée de la justice**, qui affecte notamment les moyens des magistrats dans la lutte contre la corruption, que s'est cristallisé l'antagonisme entre les deux camps, au sommet de l'État comme dans la société civile.

Le Président du Sénat, M. Calin Popescu-Tariceanu, a rappelé que la réforme en cours du code pénal s'inspire notamment du modèle français. Il a regretté des critiques provenant de fonctionnaires européens qui ont une connaissance souvent superficielle du dossier ou de pays qui ne sont pas forcément « exemplaires », citant des cas de scandales récents en Europe. Les affaires de corruption impliquant des responsables politiques ne représentent en réalité, selon lui, qu'un nombre très limité. En revanche, il a évoqué de graves « dérives », comme l'existence de « protocoles secrets » entre les services judiciaires et les services de renseignement, de nature à faire douter dans certains cas de l'indépendance réelle des juges.

II. Les enjeux de la prochaine présidence européenne

La Roumanie, qui a rejoint l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007 (tout en restant en dehors de l'espace Schengen et de la zone Euro), avec le soutien de la France, se prépare à exercer la présidence du Conseil au 1^{er} semestre 2019 dans ce contexte délicat.

Cette perspective mobilise déjà fortement les responsables politiques et administratifs. Les échanges au Parlement ont ainsi été complétés par trois séances de travail organisées avec des membres du gouvernement et leurs équipes techniques. Au ministère des Affaires étrangères, en l'absence du ministre en déplacement, la délégation a rencontré Mme Monica Gheorghita, et M. Cristian Winzer, secrétaires d'État et, au ministère de l'Agriculture, M. Daniel Butanoiu, secrétaire d'État en charge du suivi de la politique agricole commune.

Les interlocuteurs de la délégation ont précisé que les priorités de la Roumanie pour l'Europe porteraient notamment sur la convergence économique, la sécurité, la consolidation du rôle de l'Union en tant qu'acteur mondial et la promotion des valeurs communes. La Roumanie souhaite obtenir **une relance du projet européen sur le fondement des traités et est favorable à un approfondissement de l'intégration européenne**. Elle est en revanche très hostile à une « Europe à plusieurs vitesses » qui est une des options avancées par la France pour permettre la refondation de l'Europe.



La délégation avec M. Daniel Butanoiu, secrétaire d'État au ministère de l'Agriculture

La Roumanie reste très attachée à la **politique agricole commune** (PAC) et conteste, comme la France, le projet de diminution de son budget de l'ordre de 12 % proposé par la Commission pour 2021-2027. Comptant la plus importante population agricole d'Europe (45 % de la population roumaine est rurale) et dotée d'une agriculture encore dominée par de petites exploitations et l'élevage (du reste durement frappé par une récente épidémie de peste porcine), la Roumanie défend le maintien des aides de la PAC nécessaires pour consolider le revenu de ses exploitants et préparer les évolutions nécessaires liées au changement climatique et au progrès technologique. La Roumanie reste également très attachée à la politique régionale européenne pour continuer à soutenir le développement de ses infrastructures. La négociation du cadre financier pluriannuel de l'UE post-2020 est donc l'un des principaux chantiers de la présidence européenne.

Les échanges ont également porté sur la politique d'élargissement et l'opportunité d'« une approche inclusive », en tenant compte des évolutions possibles concernant la Moldavie ou certains États balkaniques comme la Serbie, après les annonces de négociations pouvant aboutir à des échanges territoriaux entre ce pays et le Kosovo.

Les responsables roumains ont particulièrement insisté sur le souhait de leur pays **d'intégrer l'espace Schengen**, en faisant valoir les efforts réalisés pour répondre aux critères requis et l'ancienneté de leur demande. Conformément aux décisions prises au niveau européen en mars 2017 pour renforcer la sécurité de l'espace européen, la Roumanie **a mis en place des contrôles renforcés à toutes ses frontières**, y compris pour les ressortissants européens. Dans la crise des réfugiés, elle s'est montrée solidaire en s'engageant à accueillir plus de 4 000 personnes au titre des relocalisations et réinstallations, en provenance essentiellement de Grèce. Le soutien de la France est là encore très attendu, un nouveau rejet risquant d'alimenter un sentiment anti-européen dans ce pays alors même que son intégration à l'UE est une réussite au plan des performances économiques (avec + 6,9 % de croissance en 2017 et un taux de chômage à 5 %).

Depuis plusieurs années, **la Roumanie souhaite être membre de l'OCDE** dont elle estime remplir les conditions (existence d'une économie de marché et d'une démocratie fonctionnelle), mais dont la décision dépend d'un consensus politique. La France soutient officiellement cette démarche et l'a fait savoir par la voie de son Premier ministre. La délégation s'est également engagée à appuyer cette demande qu'elle estime justifiée.

III. Des partenariats économiques et scientifiques à renforcer

À Bucarest comme lors de son déplacement à Brasov, la délégation sénatoriale a pris la mesure du **potentiel de développement de nos relations économiques**. Les investisseurs français, implantés de façon durable et souvent pionnière en Roumanie, représentent **une communauté d'affaires dynamique d'environ 2 320 entreprises** (dont 36 du CAC 40, mais aussi une majorité de PME), qui emploient environ 95 000 salariés et contribuent à près de 8 % du PIB dans des domaines très diversifiés : industrie (Renault-Dacia), finance (Société Générale), télécommunications (Orange), grande distribution (Carrefour), services urbains (Engie, Veolia), ingénierie, TIC (jeux vidéo), etc. Celle-ci peut s'appuyer sur une communauté française en progression, estimée à 10 000 personnes environ.

Au plan commercial, la France est le 3^e client et le 5^e fournisseur de la Roumanie. Ces échanges sont soutenus notamment par la présence d'industriels français en Roumanie qui importent des composants et équipements depuis la France, et y réexportent une part de leur production.

À Brasov, la délégation sénatoriale a visité **le site industriel d'Airbus Helicopters**. Cette filiale du groupe Eurocopter, détenue à 51 % par le groupe européen et à 49 % par une société aéronautique locale IAR, s'est implantée en Roumanie depuis 2002. Dès les années 1970, la Roumanie a acheté des licences pour la fabrication d'hélicoptères français, ce qui explique le développement d'activités industrielles communes et la présence de personnels roumains bien formés. Le site, qui a nécessité un investissement de 51,7 M€, assure aujourd'hui des missions de maintenance et de réparation pour divers pays comme Djibouti ou le Liban.

Mais, comme ont pu le constater les sénateurs, l'activité d'assemblage d'appareils militaires dont le démarrage devait s'appuyer sur une commande de 16 appareils H 215 pour l'armée roumaine et créer quelque 450 emplois, est toujours au point mort, malgré des locaux « flambant neufs » inaugurés il y a deux ans. En l'absence de commandes d'ici la fin de l'année, les responsables d'Airbus n'excluent pas de déménager ces coûteuses installations.



Visite du site d'Airbus Helicopters à Brasov

La délégation a évoqué ce projet d'intérêt commun avec le préfet du département de Brasov M. Marian-Iulian Rasaliu, en présence du sénateur de cette circonscription M. Ovidiu-Florin Ortan (PSD), lesquels ont insisté sur le dynamisme économique de la région, une des rares à ne pas voir sa population diminuer. Ils ont évoqué par ailleurs le projet de construction d'un nouvel aéroport à Brasov financé dans le cadre d'un partenariat public-privé.

IV. La saison franco-roumaine

La délégation a pu constater combien la **francophonie était vivace en Roumanie**. On estime que près d'un quart de la population parle le français. À Bucarest, où a été inaugurée en 2013 une place de la Francophonie près du Parlement, nombre d'élus et de fonctionnaires s'expriment dans un français remarquable.

Plus de 400 diplomates et fonctionnaires suivent chaque année le programme de formation au français de l'OIF dont la Roumanie est membre depuis 1993. L'enseignement s'appuie surtout sur un réseau d'une soixantaine de sections bilingues en lycée, sur le prestigieux lycée Anna de Noailles à Bucarest (inauguré en 2013 et dont la capacité d'accueil de 1 100 places est déjà saturée) et sur une dizaine de filières universitaires francophones (dont un Collège juridique franco-roumain accueillant 300 étudiants par an). Pour élargir l'offre scolaire, un projet de 6 classes (120 élèves dès 2019) présenté par M. Jonathan Derai et parrainé par M. Olivier Cadic, a été exposé à l'Ambassade dans le cadre de la création d'une école française internationale, en présence et avec le soutien des représentants de la communauté éducative française.

La Roumanie dispose en outre de 33 établissements d'enseignement supérieur faisant partie du réseau de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), laquelle est présidée depuis 2017 par l'ancien ministre de l'Éducation de Roumanie M. Sorin Cîmpeanu. Les échanges d'étudiants sont en effet importants puisque la France accueille quelque 4 300 étudiants roumains (3^e pays d'accueil), tandis que 2 000 étudiants français étudient en Roumanie (3^e contingent étranger), **principalement dans les filières médicales.**

La délégation a ainsi été reçue à l'Université de Médecine et de Pharmacie « Carol Davila » de Bucarest, par le professeur Bogdan Ovidiu Popescu, Vice-président pour la coopération européenne et internationale, afin d'évoquer cette problématique très médiatisée des étudiants français formés en Roumanie mais qui masque le fait que **la Roumanie est parallèlement le principal pourvoyeur de médecins en Europe.** On estime en effet que près de 40 000 médecins roumains ont quitté leur pays en 15 ans, d'où une pénurie de praticiens et une perte financière sèche pour le pays qui a financé leurs études.

Afin d'y remédier, l'État roumain a décidé notamment de doubler leurs revenus.

Le réseau culturel s'appuie sur l'Institut français de Bucarest qui dispose de trois antennes - Cluj-Napoca, Timișoara et Iași - et sur les quatre Alliances françaises (Constanța, Brașov, Pitești, Ploiești). La délégation s'est rendue à l'Alliance française de Brasov, en compagnie du Consul honoraire, M. Ion Ciolacu. Cet établissement culturel fait preuve d'un dynamisme remarquable, malgré des moyens financiers limités. Il prévoit notamment de célébrer en 2019 les 125 ans du photographe Brassai (natif de cette ville) et d'accueillir en juillet des **Assises de la langue française.** Globalement, le français n'est toutefois plus que la deuxième langue vivante étrangère la plus étudiée dans le système éducatif roumain, après avoir été au premier rang jusqu'en 1996, au profit de l'anglais (l'espagnol et l'allemand progressant parallèlement), d'où par exemple des difficultés croissantes pour les entreprises françaises à embaucher de la main-d'œuvre francophone.

*

Dans ce contexte, la délégation se félicite vivement de l'ouverture fin novembre 2018 de la Saison France-Roumanie qui vise à faire tomber les préjugés et les stéréotypes entre les populations de nos pays et **renforcer nos liens culturels.** Elle s'articulera autour de quatre thématiques fortes : *Deux pays aux cultures plurielles et à la latinité commune ; Un siècle d'échanges, de partages et d'intimité ; Des périodes régulières de transformations en miroir durant un siècle (1918-2018) ; Villes de demain et nouveaux territoires ruraux.* Elle s'appuiera notamment sur les 120 jumelages franco-roumains.

Enfin la réunion de l'**Association des Sénats d'Europe à Paris du 13 au 15 juin 2019** offrira l'opportunité de poursuivre cette dynamique interparlementaire et d'ancrer cette relation privilégiée au sein du projet européen.

Composition de la délégation



M. Bernard FOURNIER

Président du groupe d'amitié
Sénateur de la Loire
(Les Républicains)



M. Patrice JOLY

Membre du groupe d'amitié
Sénateur de la Nièvre
(Socialiste et républicain)



M. Olivier CADIC

Membre du groupe d'amitié
Sénateur représentant les Français
hors de France - (UC)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_605.html